

COMMUNE DE FOURBANNE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**DU Vendredi 5 juin 2026 à 20 H**

Le Conseil Municipal de la Commune de FOURBANNE, assemblé à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, suite à la convocation du Maire, envoyée le 20 Mai 2026 et sous la présidence de Mme VENDOLA-PETREMENT Maria, a déclaré la séance ouverte à 20h03.

Etaient présents : Maria VENDOLA-PETREMENT, Gérard MOUGEY, Laurence JOLY, Olivier BRANGET, Thérèse DESCHAMPS, David BRANGET, Sabine ILTIS, Nathan MALFROY, Isabelle MONTENOISE.

Absents excusés : Laëtitia JOURNOT (Procuration à Mme VENDOLA-PETREMENT Maria)

Absents : Pascal GUYOT

Il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil Mr MALFROY Nathan ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptés.

Ordre du jour :**1- Désignation des délégués sénatoriaux**

Conformément aux dispositions législatives et règlementaires en vigueur,

Madame la première adjointe :

- Ouvre la séance ;
- Procède à la vérification du quorum ;
- Nomme un secrétaire de séance ;
- Annonce les pouvoirs reçus pour la séance ;

- Procède à la validation du procès-verbal de la séance précédente ;
- Invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des délibérations

Approbation du compte rendu de la séance du 26 mai 2026 :

Vote pour : 10

1 – Désignation des délégués sénatoriaux

Constitution du bureau électoral

Les deux conseillers les plus âgés présents
JOLY Laurence et MOUGEY Gerard

Les deux conseillers les plus jeunes présents
ILTIS Sabine et MALFROY Nathan

Le bureau électoral est donc constitué.

Rappel de l'objet unique

L'ordre du jour unique de cette séance est la désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue des élections sénatoriales du 27 septembre 2026.

Conformément à l'arrêté préfectoral, la commune de Fourbanne doit désigner **un délégué titulaire et trois suppléants**.

Le vote a lieu **sans débat**, au **scrutin secret**. »

Élection du délégué titulaire

Les candidatures enregistrées sont : VENDOLA-PETREMENT Maria
Le scrutin est ouvert.

Après le vote : 10 voix pour VENDOLA-PETREMENT Maria

« Nombre de conseillers présents : 10
Nombre de pouvoirs : 1
Nombre de votants : 9
Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 10
Bulletins blancs ou nuls : 0
Suffrages exprimés : 10
Majorité absolue requise : 10 »

« Madame VENDOLA-PETREMENT Maria ayant obtenu 10 voix, soit la majorité absolue, est proclamé(e) élu(e) délégué(e) titulaire. »

Élection des suppléants

Les candidatures enregistrées sont : JOURNOT Laetitia / ILTIS Sabine / JOLY Laurence

Nombre de votants : 10

« Sont proclamés élus suppléants :

Premier suppléant : Madame JOURNOT Laetitia, avec 10 voix.

Deuxième suppléant : Madame ILTIS Sabine, avec 9 voix.

Troisième suppléant : Madame JOLY Laurence , avec 8 voix. »

Proclamation finale

Les résultats définitifs.

Pour la commune de **Fourbanne**, est élu(e) délégué(e) titulaire pour les élections sénatoriales du 27 septembre 2026 :

VENDOLA-PETREMENT Maria

Sont élus suppléants, dans l'ordre suivant :

1. Madame JOURNOT Laetitia

2. Madame ILTIS Sabine

3. Madame JOLY Laurence

Signature du procès-verbal

Le procès-verbal est complété et signé par la présidente de séance, le secrétaire de séance et les membres du bureau électoral.

Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, la séance levée.

La première adjointe clôture la séance du Conseil municipal à 20h18.

Le secrétaire de la séance :

La 1ère Adjointe :

Nathan Malfroy

Maria VENDOLA-PETREMENT